Introduction

L'invisible s'ordonnant en totalité offense la subjectivité, puisque, par essence, le jugement de l'histoire consiste à traduire toute apologie en arguments visibles et à tarir la source inépuisable de la singularité d'où ils coulent et dont aucun argument ne saurait avoir raison. Car la singularité ne peut trouver de place dans une totalité ¹.

Emmanuel Levinas

Le discours apologétique a mauvaise réputation : il est suspecté de manquer d'objectivité ou, pire, d'honnêteté. Discours intéressé, il n'aurait égard à la vérité. Pourtant, la philosophie commence par une apologie : celle de Socrate. Accusé par les hommes de la cité, le philosophe est sommé de répondre. D'user d'un logos particulier : l'apo-logia, l'apologos, le logos qui suit, qui vient après (apo) l'accusation. Le logos socratique s'inscrit dans l'ordre de la réponse, il a pour vocation d'écarter l'accusation. Ordre de la réponse dans lequel, jadis, le dire énigmatique du dieu delphique - Socrate esr « le plus sage des hommes ² » – l'introduisit, le plongeant dans une « extrême perplexité ». N'étant pas savant, quel sens devait-il attribuer à la parole du dieu qui, cela au moins Socrate le sait, « ne saurait mentir »? C'est alors que se révèle à Socrate son savoir propre : le savoir du propre, du nom propre, savoir ignorant, ou ignorante sagesse. Qui participe non pas de l'ordre des objets, mais de l'ordre du sujet, qui est l'ordre de l'oralité, l'ordre dialogique. Ordre qui, accordant savoir et

I. E. Levinas, *Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité*, Paris, Le Livre de poche, 1990, p. 272-273.

^{2.} Platon, *Apologie de Socrate, Œuvres*, I, trad. V. Cousin, Paris, Rey, 1856, p. 72 (21b).

subjectivité, accorde le sujet : Socrate est sommé de *se* défendre – de répondre de son soi. Convoqué par la transcendance, il est investi d'une puissance de réponse : la puissance apologétique. Au commencement était l'apologie.

C'est sous le signe de l'apologie que Mendelssohn, « le Socrate de Berlin », inaugure la pensée juive de l'époque moderne. *Jérusalem*, son livre majeur, publié en 1783, est une réponse aux accusations des hommes de la cité : impossible, prétendent-ils, d'être à la fois *Aufklärer* (homme de lumière) et Juif. Or Mendelssohn est un homme de lumière, cela est incontestable pour qui sait lire; et il est Juif, cela est incontestable pour qui sait voir. Mendelssohn : Juif de lumière. Ce *fait* pose problème. Ainsi, l'auteur de *La Recherche de la lumière et de la justice dans une lettre à M. Moses Mendelssohn*, publié sous couvert d'anonymat mais où l'on reconnut très vite la plume de l'*Aufklärer* August Friedrich Cranz, questionne Mendelssohn :

Comment pouvez-vous donc, mon cher Monsieur Mendelssohn, persister dans la foi de vos pères [Glauben ihrer Väter] et ébranler tout l'édifice en expulsant les pierres angulaires, lorsque vous combattez le droit ecclésial donné par Moïse et se réclamant d'une révélation divine ¹?

Impossible d'être à la fois Juif et éclairé. Il faut choisir entre, d'un côté, « la contrainte de Moïse et les sanctions positives », « la lapidation et la mort pour celui qui transgressera le sabbat, qui insultera le nom de Dieu et pour tout autre hérétique » (J, 116) et, de l'autre, la voie de la lumière et de la justice, qui sépare contrainte et enseignement, loi (Gesetz) et commandement (Gebot). Il appartient à la police de contraindre, et à la religion d'enseigner :

M. Mendelssohn, Jérusalem, ou Pouvoir religieux et judaïsme, trad.
D. Bourel, Paris, Les Presses d'aujourd'hui, 1982 (rééd. Gallimard, « Tel », 2007, avec la même pagination), p. 117. (Les références à cet ouvrage seront désormais notées J, suivie du numéro de page.)

L'État ordonne et contraint, la religion enseigne et persuade. L'État prescrit des *lois*, la religion des *commandements*. L'État a une puissance physique et l'utilise si nécessaire; le pouvoir de la religion est l'*amour* et la *bienveillance*. (J. 70-71)

Pas de contrainte en matière religieuse, tel est le principe éclairé dont Mendelssohn se réclame :

[...] toute contrainte de l'Église est illégale, et tout pouvoir extérieur en matières religieuses est une usurpation violente [...]. (*J*, 108)

C'est avant tout la pratique de l'excommunication *(herem)* qu'il a en tête :

Le droit de mettre au ban et d'expulser que l'État peut parfois se permettre est complètement opposé à l'esprit de la religion. Excommunier, exclure, expulser le frère voulant participer à mon édification et voulant élever vers Dieu son cœur et le mien par communion bienfaisante! Si la religion ne se permet aucune punition arbitraire, elle ne peut surtout pas se permettre ce tourment de l'âme qui n'est sensible que pour celui qui est véritablement religieux. (*J*, 104)

L'excommunication est non seulement une pratique déraisonnable et opposée à l'esprit de la religion, mais elle n'affecte que l'âme sincère, l'homme de vérité, celui qui est prêt à interroger le réel *jusqu'au bout*, quitte à être excommunié. Celuici, au lieu de l'exclure, il aurait fallu l'embrasser! Pourtant, l'excommunication est pratiquée dans les communautés juives, et ce depuis la destruction du second Temple. Comment condamner la pratique du *herem* sans pour autant s'éloigner de la « foi de nos pères »? Comment rester Juif sans excommunier Spinoza? Voilà la question, moderne, pour le Juif. Il faut choisir, semblerait-il, entre la « foi de nos pères » et la lumière.

Devant cette alternative, Mendelssohn lance un défi. Pour répondre à l'accusation de Cranz, à ce « reproche » lui allant « droit au cœur » (*J*, 117), il écrit *Jérusalem* – « c'est lui qui en tout premier lieu est à l'origine de ce livre » (*J*, 116). *Jérusalem*, ou *l'apologie de Mendelssohn*.